



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 15 juillet 2021

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée
plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se
tiendra le : Jeudi 22 juillet 2021 à 18H00
Espace Agnès Sorel - LOCHES**

[Une retransmission en direct sera organisée et accessible depuis la page Facebook et sur la chaîne Youtube de Loches Sud Touraine.](#)

Conformément à l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021, le quorum est toujours fixé actuellement au tiers des membres présents et chaque membre de l'assemblée délibérante peut être porteur de 2 pouvoirs.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 6 mai 2021,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Election d'un(e) vice-présidente,
- Commission "Espace Naturel Sensible" : élection de membres,
- Commission "Finances" : élection d'un membre,
- Commission "Développement touristique" : élection d'un membre,
- Commission "Milieux aquatiques et Prévention des inondations" : élection d'un membre,
- Commission "Mobilités" : élection d'un membre,
- Indemnités de fonctions du président, des vice-présidents et des conseillers délégués,
- Déploiement de bornes WIFI publiques : convention avec le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique,
- Modification du règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- Parc aquatique Natureo : délégation de service public - modification n° 1 en prolongation de durée,
- Budget annexe développement économique et touristique : décision modificative n° 1,
- Transfert d'actifs du budget principal vers le budget développement économique et touristique - délibération n° 1 - ex-communauté de communes de Montrésor,
- Transfert d'actifs du budget principal vers le budget déchets ménagers TEOM - délibération n° 2 - ex-communauté de communes Loches Développement,
- Eau et assainissement : accord-cadre pour le nettoyage et l'entretien des ouvrages et réseaux d'assainissement - autorisation de signature,
- Déchets ménagers : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - année 2020,

.../...

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

- Eau et assainissement : rapports annuels sur le prix et la qualité du service public - année 2020,
- Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne : avis du conseil Communautaire,
- Commission Intercommunale d'Accessibilité : rapport annuel - année 2020,
- Ressources Humaines : protection sociale complémentaire santé - convention de participation,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Héault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.